TARIFS SALLE COMMUNALE

Pour les personnes extérieures à la commune	Prix en €
Une demi-journée ou une soirée (avec clim ou chauffage)	60 €
Une journée (avec clim ou chauffage)	100 €
Mariage ou manifestation sur 2 jours (avec clim ou chauffage)	180 €
Cuisine avec électricité + Gaz	1 journée : 30 € / 2 journées 50€
Pour les personnes de la commune	**Prix en €**
Une demi-journée ou une soirée (avec clim ou chauffage)	50 €
Une journée (avec clim ou chauffage)	80 €
Mariage ou manifestation sur 2 jours (avec clim ou chauffage)	150 €
Cuisine avec électricité + Gaz	1 journée : 30 € / 2 journées 50€
CDF ; Chasseurs ; Libérons la Parole ; AREC ; Séniors	**Prix en €**
Réunions ; AG… (avec clim ou chauffage)	Gratuit
Salle sur 2 jours ou repas (avec clim ou chauffage)	Gratuit
Cuisine avec électricité + Gaz	30 €
Pour les autres associations	**Prix en €**
Réunions ; AG… (avec clim ou chauffage)	30 €
Une journée (avec clim ou chauffage)	100 €
Salle sur 2 jours ou repas (avec clim ou chauffage)	150 €
Cuisine avec électricité + Gaz	1 journée : 30 € / 2 journées 50€
Retenues	**Prix en €**
Ménage si non ou mal réalisé	75€
Enlèvement poubelles si non ou mal réalisé	75€

Cuisine équipée de 1 lave-vaisselle ; 1 Four ; 1 Piano ; 1 frigo ; 1 congélateur
Produits de nettoyage fournis par la Mairie (Ménage sain)
Caution salle + matériel : 500 €
Caution ménage + poubelles : 75 €
Remise d'une seconde clef si perte : 50€
Acompte : 50% du montant de la location

TARIFS SALLE DU CONSEIL

CDF ; Chasseurs ; Libérons la Parole ; AREC ; Séniors	Prix en €
Réunions ; AG… (avec clim ou chauffage)	Gratuit
Pour les autres associations / Demandeurs	**Prix en €**
Réunions ; AG… (avec clim ou chauffage)	50€
Retenues	**Prix en €**
Ménage si non ou mal réalisé	75€
Enlèvement poubelles si non ou mal réalisé	75€

Caution salle + matériel : 500 €
Caution ménage + poubelles : 75 €
Acompte : 50% du montant de la location

- La salle communale est louée aux habitants de la commune dans la limite de 2 locations par an.
- Un acompte de 50% du montant de la location sera demandé le jour de la réservation. Le solde sera réglé lors du premier état des lieux.
- Toute annulation de réservation doit être adressée par écrit en Mairie. L'acompte ne sera pas restitué pour toute annulation inférieure à 30 jours avant la date de location prévue.
- La salle est mise à disposition après versement par le locataire d'une caution de 500€ pour la salle et annexes et d'une caution de 75€ pour le ménage et l'enlèvement des poubelles).
- Les cautions seront restituées 7 jours après chaque location et en fonction de l'état des lieux de sortie de la salle, de la cuisine, des toilettes, de la cour et du matériel.

CAS EXCEPTIONNEL

- **La Mairie peut demander, en cours d'exécution, la restitution du local mis à disposition s'il en a un besoin pressant et imprévu.**
- La Mairie peut annuler la réservation au dernier moment en cas d'alerte nécessitant la mise en sécurité des personnes.
- La Mairie dispose d'un droit de visite du local prêté afin de vérifier que l'activité organisée est en conformité avec la présente convention.

Applicable à compter du 1er mai 2026

Voté en Conseil Municipal le 24 avril 2026